

DEVIS n° RB2521BVV3UUGG01
du 31/01/2024 valable jusqu'au 30/04/2024

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Nos ref : RAC-24-21BVV3UUGG
 Interlocuteur Enedis : Sophie GIGANTO
 Fonction : Chargé d'étude
 Mail : sophie.giganto@enedis.fr

HECTARE SA
 MONSIEUR VAISSET FABIEN
 71 ZI LES PORTES DOMITIENNES 34740 VENDARGUES

OBJET : Devis pour les travaux électriques 11 L'Amaure à BANYULS-DELS-ASPRES

PERPIGNAN, le 31/01/2024

Désignation	Quantité (unité)	Prix unitaire HT (€)	Montant non réfacté HT (€)	Taux de réfaction (%)	Montant réfacté HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant réfacté TTC (€)
Branchement	1	1 376,51	1 376,51	0	1 376,51	20.0	1 651,81
Réseau BT	60	309,40	18 564,00	0	18 564,00	20.0	22 276,80
Montant total facturé			19 940,51		19 940,51		23 928,61
Montant à régler TTC							23 928,61
Montant de l'acompte TTC							6 392,86

Ventilation des Coûts Réels	Part Etude	Part Travaux	Part Matériel	Part Ingénierie
Montants HT (€)	4 054,44	8 929,28	2 191,03	4 765,76

ACCORD :

Si vous souhaitez nous retourner le devis signé par voie postale, vous devez nous retourner un exemplaire du devis daté, signé, complété de la mention "Lu et approuvé" accompagné du règlement, sans modification ni réserve, adressé à :

Enedis TPR LARO 106 Chemin Saint Gabriel 84046 AVIGNON Cedex 09
avignon-tpr@enedis-grdf.fr

Fait à Narbonne.....

le 22.02.2024

Nom Prénom : Fabien Juisset..... Qualité du Signataire : Resp. Opé......
Signature⁽¹⁾ Cachet

HECTARE

3 avenue de la Coupé
11100 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Conditions Générales et Révisions de Prix

Concernant le devis n° RB2521BVV3UUGG01

CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les paiements sont à envoyer à l'adresse spécifiée dans le paragraphe "ACCORD", ils sont nets et sans escompte, par chèque bancaire ou virement postal et sont exigibles aux conditions ci-après :

- Règlement complet et définitif du présent devis à la fin des travaux et avant la réception d'ouvrage ou la mise en service, dès la présentation de la facture récapitulative, réajustée, s'il y a lieu, suivant les conditions spécifiées dans le paragraphe "VALIDITE DU DEVIS" ci-dessous.
- Toutes les sommes sont payables taxes comprises. Les effets de commerce ne sont pas acceptés.

DELAI D'EXECUTION

18 à compter des dates suivantes :

- De la date de signature du présent devis,
- Du paiement de l'avance prévue aux "conditions de paiement",
- De la mise à disposition, selon le cas, du terrain du poste, du génie civil de celui-ci, des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau, des colonnes montantes pour raccorder les branchements, ainsi qu'après réception des autorisations administratives de construire, des autorisations de passage, d'implantation et de surplomb, et sous réserve qu'il n'y ait pas d'entrave aux approvisionnements ou de circonstances imprévisibles qui retardera l'exécution des travaux.

VALIDITE DU DEVIS

Les prix figurant au présent devis sont établis aux conditions économiques et fiscales du mois 31/01/2024.

Les prix sont fermes et non révisibles si l'ensemble des travaux prévus sur ce devis sont achevés au plus tard le 30/04/2024.

Si au contraire, les travaux se poursuivent au-delà de cette date, les prix du présent devis, sous déduction de l'avance versée par le client au moment de son acceptation, seront révisés à l'aide du coefficient K :

$K = 0,15 + 0,85 * TPm / TPo$, avec

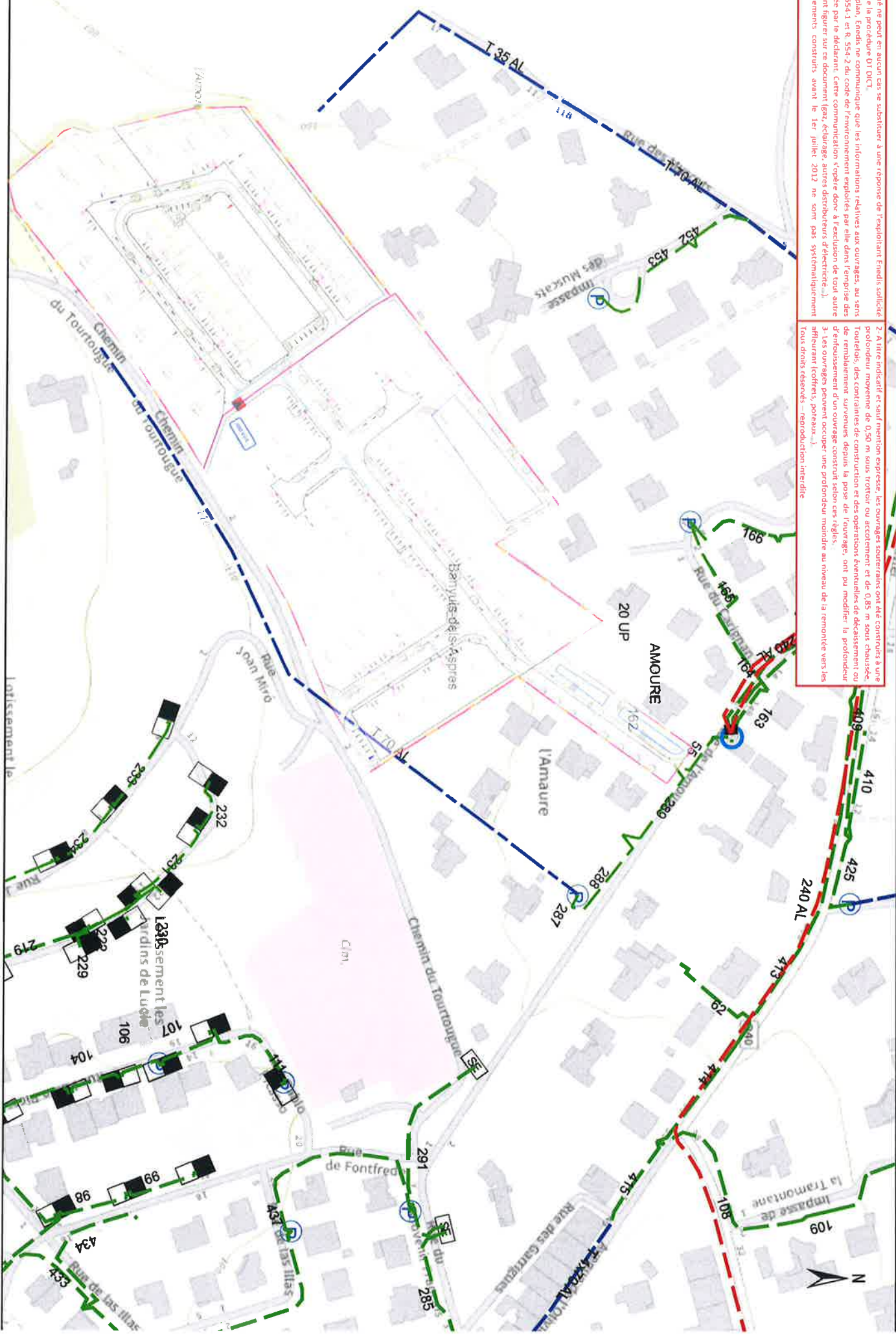
- TPo : Valeur de l'index TP10 bis ou TP12 pour le mois 04/2024 publié au journal officiel de la concurrence et de la consommation (B.O.C.C.).
- TPm : moyenne arithmétique des valeurs de cet index en vigueur 4 mois avant chacun des mois de réalisation des travaux. Toutefois, les retards dus au fait d'Enedis seront neutralisés dans ce calcul.

Si l'application des formules de révision conduisait à des prix supérieurs aux forfaits en vigueur à l'époque de la réalisation des travaux, la facturation serait effectuée sur la base de ces forfaits.

En tout état de cause, Enedis se réserve le droit de dénoncer tout ou partie des conditions du présent devis pour les travaux non réalisés à la date du 30/04/2024 ou sans accord de votre part avant 3 mois.

3. Les travaux construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers le affleurant (crottes, poireaux...)



DB25/055186 : DO BT => Dépose 1 portée T70 en surplomb du lotissement entre les supports 3 et 4

Solution proposée :

Dépose T70 entre les supports 1 à 4 => 150m ; dépose des supports 1,2,3,4 (2 bois et 2 béton)

Remplacement support n°4 par support d'arrêt

Création départ BT depuis le nouveau poste DP implanté dans le cadre de l'affaire liée, pour l'alimentation du lotissement, jusqu'au support n°5

Depuis le nouveau support n°4, construction réseau BT jusqu'au REMBT implanté en limite de la parcelle 95 (50m), pour reprendre l'alimentation du comptage situé dans un coffret (15m), alimenté actuellement par un branchement aéro-souterrain à partir du support n°3, implanté dans la parcelle voisine (102)

